



DÉLIBÉRATION N° 2019.00115/2019 du 06 décembre 2019

Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres pour la fourniture de matériaux pour la rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire de Maeva (année 2019) et autorisant le Maire à signer les marchés correspondants

En sa séance du 06 décembre 2019 à 15 heures 30, convoquée par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Mme Nicole PAU EPSE ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014 constituant la commission d'appel d'offres (CAO) ainsi que du jury de concours de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 avril 2014 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 114/2017 du 12 décembre 2017 modifiant la délibération n° 33/2014 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 18 novembre 2019 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1er : Le choix de la commission d'appel d'offres pour les marchés de fourniture de matériaux pour la rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire de Maeva (année 2019) est approuvé tel qu'il suit :

- Lot n° 1 intitulé « Ciment prise mer »
 - ⇒ Attribuer le marché à Somac Raiatea pour un montant TTC de 4 618 944 francs CFP (correspondant à l'offre de base).
- Lot n° 2 intitulé « Agglomérés »
 - ⇒ Attribuer le marché à J-L Polynésie pour un montant TTC de 1 410 241 francs CFP
- Lot n° 3 intitulé « Armature béton armé »
 - ⇒ Attribuer le marché à Somac Raiatea pour un montant TTC de 3.921.505 francs CFP

- Lot n° 4 intitulé « Armature métallique »
 - ⇒ Attribuer le marché à Somac Raiatea pour un montant TTC de 951 710 francs CFP

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants et tous avenants subséquents.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

24 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1er adjoint au maire), Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2è adjoint au maire), M. Bruno TAAROAMEA, M. Georges TUIHANI, M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire), Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8è djoint au maire), Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de FITII), M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe), M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea), M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fitiï), M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva), M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitiï), M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitiï), M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitiï)

1 membre a donné pouvoir :

M. Antonio MALATESTTE (Maire délégué de FAIE) donne pouvoir à M. Camille FAATAUIRA

3 membres sont absents :

Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6è adjoint au maire), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva), M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 25 dont 1 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 25

Votes pour : 25

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

Marcelin LISAN
